

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 49-2025

CESSION D'UN VÉHICULE À MONSIEUR HECHT HENRI

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

Considérant que le véhicule du Centre Technique Municipal de marque RENAULT TRAFIC, immatriculé 8439 XY 71, est vétuste et ne peut plus répondre aux besoins du service, il convient de le céder,

Considérant l'offre formulée par Monsieur Henri HECHT, domicilié 12 Ter rue du Vernat à SAINT-MARCEL (71380), représentant la société CASSE AUTO HECHT, pour l'acquisition en l'état du véhicule désigné ci-dessus,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De céder en l'état à Monsieur Henri HECHT, domicilié 12 Ter rue du Vernat à SAINT-MARCEL (71380), le véhicule de marque RENAULT TRAFIC, immatriculé 8439 XY 71, pour un montant qui s'élève à 300,00 €.

Article 2 : Le véhicule mentionné à l'article 1 ci-dessus, est retiré de l'inventaire communal.

Article 3 : Madame la Directrice Général des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 26 novembre 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,

